

**COMMUNE DE DIANG : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°
06/AONO/C.DIANG/SG/CIPM/DIANG
/2021 DU 01 / 02/2021 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DE LA PISTE
AGRICOLE ABOUMADJALI-ISSAPOK
DANS LA COMMUNE DE DIANG,
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM,
REGION DE L'EST.**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de DIANG, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien de la route Communale ABOUMADJALI-ISSAPOK dans la Commune de Diang, département du Lom et Djérem, région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur :

SERIE 000 INSTALLATION

001 : Installation de chantier ;

002 : Amené et repli du Matériel.

SERIE 100 : NETOYAGE ET TERRASSEMENT

101 : déforestation ;

102 : Débroussaillage des abords de la route ;

103 : Ouverture y compris mise en forme de la plateforme avec création des fossés et exutoires.

104 : Remblai compacté en grave latéritique ;

105 : couche de roulement en grave latéritique

SERIE 200 : OUVRAGES D'ART

201 : Pont forestier

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de réalisation est de :

Vingt-sept millions (27 000 000) FCFA TTC

4. Délai de livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Trois (03) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

5. Allotissement

Lot unique.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par

le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de DIANG dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAG) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Commune de DIANG sur présentation d'une quittance de versement à la Commune de DIANG, d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la commission interne de passation des marches de la commune de DIANG, au plus tard le 23/02/2021 à 11 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 06/AONO/C.DIANG/SG/CIPM/DIANG/2021

DU 01 / 02/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE ABOUMADJALI-ISSAPOK DANS LA COMMUNE DE DIANG, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

11. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de soixante jours (60) jours représentant 2% du cout prévisionnel; établi selon le

modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12. Recevabilité des offres

livrée par un établissement bancaire de i" ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq cent quarante mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise de offres.

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Ofifes et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-dela du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. .

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois a la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune de Diang le 23/02/2021 à 12 HEURES précises par la Commission interne de passation des Marchés de la Commune de Diang, en

presence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) N'avoir pas un projet abandonné.

A Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification,

a Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

jV;g ; Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejctees.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de Treize millions cinq cent mille (13 500 000) Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui /Non
- 3) La compréhension du projet cohérente avec la consistance des travaux Oui /Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui /Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui /Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

15. Attribution

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

1-Administrative sera jugée conforme ;

2-Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 %;

3-Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Diang

NB : Numéro vert du MINMAP : 673 20 57 25/699 33 07 48

BDIANG le 01 Février 2021

Le MAIRE

MENGANAS ALAIN WILFRID

[Télécharger le DAO](#)